

La crise des sargasses risque de durer

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

20 avril 2018

SARGASSES : L'IMPASSE

Entre effets d'annonce, réglementation inadaptée et manque de moyens de la part de l'État et des acteurs publics, peu de solutions concrètes sont en perspective. La crise des sargasses risque de durer. Explications.

Le terme " catastrophe naturelle " est revenu dans les récentes déclarations des élus locaux. Le 26 mars, Jean-Pierre Dupont, maire du Gosier et président de la CARL obtient le soutien d'Éric Jalton dans sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle selon le site de la 1ère. Ary Chalus lors de la conférence territoriale de l'action publique tenue le 3 avril les a rejoints. Reste que la modification des textes réglementaires est nécessaire. Dans un tweet le même jour, Josette Borel-Lincertin a elle introduit la notion de solidarité : " *Face aux catastrophes naturelles, c'est la solidarité nationale qui doit jouer* ". Le 10, le sénateur Dominique Théophile parle lui aussi de catastrophe naturelle dans sa question au gouvernement. Dans une tribune adressée à Outremer 360 le 12 avril, Olivier Serva revient sur le concept, avant de rappeler qu'il avait été écarté en 2015.

Quel crédit apporter à ces déclarations ?

Qualifier le phénomène de catastrophe naturelle, ne lui donne pas de facto une réalité juridique. Pas plus que parler de modifier la loi n'équivaut au dépôt réel d'un amendement. Au final, tout cela ne dépasse pas le cadre de la communication politique. En l'état actuel de la législation les sinistrés des sargasses peuvent renoncer à toute forme d'indemnisation.

L'État est-il défaillant ?

Contactés, les services de la préfecture ont confirmé l'allocation d'un million d'euros en deux enveloppes de chacune 500 000 €. L'une destinée

à l'investissement dans du matériel, l'autre afin de répondre à l'urgence. Or, un devis proposé à la ville de Saint-François pour le nettoyage de ses plages, et que *Le Courrier de Guadeloupe* a consulté, s'élève à 105 000 €. C'est le cinquième de la somme allouée à l'ensemble des communes. Marlène Miraculeux- Bourgeois, maire à Marie- Galante confirme : "*Chaque année je dépense 200 000 € pour le ramassage rien qu'à Capesterre. J'ai l'impression que nous ne sommes abandonnés.*" Laurent Bernier maire de Saint-François argumente : "*L'État a une responsabilité au-delà de la borne des 300 mètres (Article L2213-23 du Code des collectivités territoriales, NDLR). Il n'agit pas sur son domaine, rien n'est fait pour empêcher l'échouage des algues sur le littoral.*"

DE LA BIÈRE À L'ASSIETTE, LES SARGASSES TROUVENT PRENEURS

Que faire des sargasses ? La question occupe ici. Ailleurs, des initiatives surprenantes y répondent. À Gavelston au Texas (États-Unis), Greg Whittaker, biologiste et brasseur a mis au point une bière à la sargasse. Interrogé, il confirme que "*sa recette rencontre un franc succès auprès du public*". Il a aussi créé un thé à base de sargasse à partir d'un processus de cuisson à la vapeur. Au Texas toujours, les sargasses sont agglomérées en cubes qui sont enfouis sur les dunes de la côte pour retenir le sable. Une solution qui pourrait intéresser les côtes sablonneuses de l'Hexagone. Au JT du 13 avril dernier, la chaîne TF1 a diffusé un reportage sur Régine Quéva et la saison de pêche aux algues qui démarre en Bretagne. Algues brunes, vertes ou rouges, fraîches elles sont toxiques. La sargasse est surnommée "*petits pois de la mer*".